

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 16 (1931)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Propos d'actualité

Depuis longtemps l'humanité n'a pas vécu d'heures aussi difficiles que celles qu'elle traverse actuellement. Le spectre de la « crise » dans l'acception la plus hideuse du terme, plane sur nos têtes et répand partout son ombre déprimante. On ne s'aborde plus qu'avec des mines anxieuses et l'on ramène toujours la conversation sur toutes sortes de cataclysmes apocalypsiens que d'aucuns dans leur fantaisie croient imminents. Le monde traverse une crise économique et financière des plus âpres, mais la crise qui, à l'heure actuelle, exerce dans toutes les classes de la société ses répercussions les plus néfastes est certainement encore la crise de confiance qui semble avoir atteint une acuité toute particulière. Tout s'examine aujourd'hui à la lunette noire du scepticisme. On n'a plus confiance. On désespère de tout. En vivant continuellement dans cette ambiance défaitiste, on perd petit à petit la confiance en soi; on doute du lendemain, on se décourage et on jette peut-être le manche après la cognée. La plupart des défaillances économiques et morales qui se multiplient aujourd'hui ne pourraient-elles en effet pas être éludées par une réaction plus énergique des individus, par un effort personnel pénible peut-être mais qui permettrait certainement de traverser victorieusement la passe difficile ?

Loin de nous, certes, toute idée de vouloir méconnaître les grandes difficultés des temps actuels et de vouloir faire preuve d'un optimisme insouciant. Mais l'heure n'est pas au défaitisme et au découragement. A voir l'avenir toujours en noir, on finira alors certainement par se laisser terrasser par la crise. Aujourd'hui a sonné pour chaque individu l'heure de la lutte. C'est dans ces moments difficiles que les hommes de caractère ressortent de la masse. Il faut aujourd'hui aller vers l'avenir avec confiance, faire preuve d'un optimisme conscient et sain, se sentir solidaire les uns des autres et lutter courageusement pour conserver à la Société moderne, ses bases saines et assurer

l'avenir de nos classes moyennes et de l'Etat.

Chacun doit aujourd'hui prendre ses responsabilités. La crise que traverse le monde impose des réformes financières, des réformes économiques et des réformes sociales. Le matérialisme outrancier, les grands trusts économiques et financiers, l'étatisme envahisseur, tous maux nés de la guerre, ont conduit l'humanité à l'impasse où elle se débat aujourd'hui. Les formules du capitalisme et du collectivisme ont fait faillite. Il importe aujourd'hui de faire revivre les vieilles vertus morales et civiques qui ont été de tous temps l'apanage de la classe moyenne sur lequel l'Etat doit tout spécialement s'appuyer aujourd'hui. Malgré la crise pénible qu'elle traverse aussi, notre agriculture nationale apparaît cependant comme un oasis de tranquillité dans le désert du chômage capitaliste et ouvrier.

Ce qu'il faut aujourd'hui plus que jamais, c'est chercher à mettre toujours mieux en valeur le travail individuel, les forces morales et matérielles de tous les individus, et former des citoyens forts, conscients de leurs responsabilités et qui attendent plus d'eux-mêmes que de l'Etat. Or, cette grande réforme sociale ne peut s'imposer d'en haut. Elle doit naître et se dégager du peuple lui-même. L'œuvre réformatrice doit se manifester dans les petites cellules de la société, dans la famille, à l'école, dans les diverses organisations sociales et d'utilité publique. A cette œuvre de régénération doivent participer tous ceux que le sort de la société et du pays ne peut laisser indifférent.

**

Parmi les organisations qui par leur activité travaillent à réaliser ce programme, il faut citer les coopératives diverses, et en particulier les Caisses de Crédit Mutuel qui mettent en valeur les principes énoncés par le grand philanthrope Raiffeisen. La diffusion de ces institutions s'avère comme une nécessité particulière à l'époque actuelle. Absolument fautive est l'opinion que l'on entend trop souvent selon laquelle la situation actuelle où tout chancelle sur ses bases

et où l'abondance monétaire permet une distribution relativement aisée du crédit ne serait pas propice à la constitution d'une Caisse Raiffeisen dans un village rural, et qu'il vaut mieux attendre des temps meilleurs. Cet argument tombe de lui-même si l'on se donne la peine d'étudier les besoins économiques et sociaux de l'époque, et si l'on tient compte que les Caisses Raiffeisen assimilent également à leur activité financière des éléments de réforme morale et sociale.

Les coopératives sont en elles-mêmes des institutions nées sous la pression des événements économiques et des besoins sociaux. Plus la situation économique est mauvaise et instable, plus la nécessité de ces organisations de personnes apparaît à l'évidence. La politique anonyme du grand capitalisme doit céder aujourd'hui le pas à un coopératisme modéré et sain, afin d'opposer une digue robuste aux vagues spoliatrices du bolchévisme. C'est dans les coopératives que repose aujourd'hui un des éléments souverains de résistance économique et de restauration générale. Laissons parler l'histoire. Lorsque Raiffeisen constitua ses premières coopératives de crédit — il y a aujourd'hui près de 80 ans — et qu'il adressait à ses contemporains un si pressant appel à la solidarité et à l'entraide mutuelle, les conditions économiques de l'époque étaient encore autrement plus difficiles qu'elles ne le sont aujourd'hui. C'était la famine et la disette qui régnaient alors dans le pays. Une résignation négative s'était emparée de la population. Un néfaste fatalisme et un déprimant découragement paralysaient toute volonté de défense personnelle, et tout effort reconstituitif. Considérant la situation précaire de ses contemporains, Raiffeisen sentit croître en lui le désir d'organiser la résistance et de mettre en valeur la force latente et tous les trésors d'énergie et d'initiative personnelle que renferme le cœur de tout individu. Le grand philanthrope avait senti que c'était surtout par elle-même que la population rurale pouvait résister efficacement, et remonter le torrent, sans se laisser entraîner par lui.

Les conditions n'ont pas changé aujourd'hui. Dans l'intérêt des individus comme dans l'intérêt général et du pays tout entier, tout citoyen bien pensant doit se réjouir de la fondation de ces organisations qui ne veulent pas que les masses se laissent entraîner par le courant niveleur d'un socialisme spoliateur et qui inscrivent dans leur programme: protection de l'initiative individuelle, aide mutuelle ! Y a-t-il plus belle œuvre d'intérêt publique que celle qu'accomplit une organisation qui, comme les Caisses Raiffeisen par exemple, cherchent à former des individus conscients de leurs responsabilités personnelles et capables de se dire: «je ferai tout ce qui est humainement possible pour résister aux coups des temps, et ce n'est qu'après avoir fait mon devoir dans ce sens, que je me résoudrai alors — si c'est encore nécessaire — à faire appel à l'aide de l'Etat. N'est-ce pas en effet imiter l'autruche inconsciente, qui cache sa tête dans le sable lorsqu'elle voit venir un danger, que de s'illusionner que l'appel effréné à la manne de l'Etat, appel qui devient de plus en plus pressant aujourd'hui dans tous les domaines, n'ait pas à la longue, des répercussions graves pour notre pays.

La crise financière que traversent les pays européens les plus puissants est due en grande partie aux trous considérables qui ont été creusés dans les caisses d'Etat par les subventions et les secours constants que l'Etat doit apporter aujourd'hui à propos de tout, à des individus qui abandonnent souvent les vieilles traditions de travail, de simplicité et d'épargne et qui sont portés à ne plus rien tenter d'eux-mêmes pour assurer leur existence. Toute action de self help sera en conséquence sympathique au vrai citoyen que le bien du pays et des individus ne peut laisser indifférent. Dans cet ordre d'idées ne doit-on pas regretter vivement que lors des discussions parlementaires au sujet de l'aide à apporter aux paysans obérés, on ignore presque toujours les coopératives rurales de crédit qui pourtant ont donné des preuves probantes de leur capacité d'action bienfaisante dans ce domaine ? Pourquoi n'écoute-t-on pas l'appel lancé par le regretté conseiller national Baumberger, le promoteur de l'œuvre de secours en faveur des régions alpêtres: « Il ne devrait plus y avoir en Suisse une seule vallée, et dans cette vallée plus une seule commune qui ne soit dotée d'une Caisse Raiffeisen ? » On cherche des formules de secours nouvelles et souvent d'une efficacité fort aléatoire et l'on néglige d'utiliser les outils éprouvés que l'on a pourtant sous la main.

Si l'on examine le rôle qu'accomplissent les Caisses Raiffeisen au point de vue économique, social et moral, ne doit-on pas les saluer comme des institutions idéales d'aide personnelle dont les milieux ruraux ont besoin à l'heure actuelle ? Devant la concentration capitaliste à outrance, et en égard aux taux qui sont encore exigés par les banques pour le crédit rural, on ne peut que souscrire sans réserve au but que poursuit la Caisse Raiffeisen en favorisant l'épargne, en réunissant les disponibilités du village pour les utiliser sur place, avec des garanties sûres, sous forme de prêts pour la mise en valeur du sol national. La dérouté que présente actuellement le marché financier mondial montre que les institutions de crédit qui, comme les Caisses Raiffeisen, imitent leurs opérations à un rayon restreint d'activité sont beaucoup moins soumises aux réactions nerveuses du mécanisme financier universel que les instituts bancaires dont les affaires ont un caractère international. On se rend mieux compte aujourd'hui aussi de l'importance primordiale que joue, dans la question du crédit, la connaissance approfondie du débiteur et les possibilités de contrôle constant des garanties données.

A tous ces éléments d'ordre matériel qui justifient la confiance envers les Caisses Raiffeisen et qui militent en faveur de leur diffusion à l'heure actuelle tout particulièrement, on peut ajouter encore que les bas taux qui sont actuellement appliqués sont également particulièrement propices à faciliter la mise en activité d'une semblable Caisse. On sait que malgré la pléthore monétaire de ces dernières années, les réductions des taux-débiteurs ne sont intervenues qu'avec parcimonie, car les engagements à longs termes en obligations, pour lesquels les banques doivent payer encore des taux élevés, entraînent un allègement immédiat et rapide des conditions appliquées aux débiteurs. Les Caisses Raiffeisen anciennes, et celles fondées il y a 3 ou 4 ans, sont également handicapées de semblable façon. Une Caisse qui se constitue aujourd'hui peut se procurer ses capitaux à des conditions avantageuses et peut de ce fait lutter avec aisance avec la concurrence d'établissements plus anciens en appliquant de suite des conditions favorables aux sociétaires.

*
**

Aussi longtemps que des intérêts de 6 pour cent et davantage sont encore appliqués par les banques pour les petits prêts agricoles bien garantis, la classe rurale aura raison de faire appel à l'aide personnelle dans le domaine du crédit en fondant des coopératives locales desti-

nées à mettre en commun les capacités d'épargne et de crédit de chacun. Les Caisses qui voient s'accumuler aujourd'hui leurs réserves de disponibilités peuvent se dire qu'elles en auront certainement emploi à l'époque où des conjonctures économiques ascendantes motiveront de nouveau l'emploi d'un crédit d'exploitation plus important. Le moment est donc aujourd'hui particulièrement favorable pour la fondation d'une Caisse Raiffeisen. Les agriculteurs qui s'assureront maintenant encore les bienfaits de cette institution prépareront le terrain pour demain, et s'assureront un avenir sûr et prospère.

Au point de vue économique, social et moral, la diffusion des Caisses Raiffeisen devient un besoin de plus en plus pressant. A l'œuvre donc ! Que les amis de notre cause, et avec eux tous ceux que les intérêts de la classe agricole et moyenne et du pays tout entier ne laissent indifférents, se mettent à la tâche et qu'ils ne négligent aucune occasion de répandre la semence bienfaisante de Raiffeisen en dotant chaque village rural d'une de ces institutions d'épargne et de crédit à caractère d'utilité publique.

Nouvelles de notre mouvement et activité propagandiste

Les travaux des champs touchent à leur fin. Les récoltes sont rentrées et la terre va bientôt s'endormir pour le grand repos hivernal. C'est pendant cette saison morte de la nature que le mouvement Raiffeiseniste déploie sa plus grande activité propagandiste. Durant les journées d'intempéries et pendant les soirées qui deviennent de plus en plus longues, le paysan a davantage de temps à consacrer à sa formation intellectuelle et à l'étude de toutes les questions qui touchent au domaine public, en général, et à la vie agricole, en particulier. Les sociétés d'éducation populaire, les syndicats et les coopératives élaborent pour l'hiver des programmes de conférences sur des sujets les plus divers, et le désir se fait de plus en plus sentir partout à l'heure actuelle, de mettre aussi à l'étude à ces occasions, la question du crédit rural en général, et des organisations de crédit Raiffeisen en particulier, dont on a lu peut-être des comptes rendus dans la presse quotidienne, ou dont on a entendu parler avec enthousiasme d'un parent ou d'une connaissance habitant dans un village qui a déjà le privilège de bénéficier des avantages que procurent de semblables institutions. Le Bureau de l'Union et les Comités des Fédérations cantonales de Caisses Raiffeisen mettent gratuite-

ment à disposition, pour des conférences sur ce sujet, des conférenciers possédant la question entièrement et à même d'exposer d'une façon complète, le but, l'organisation et le fonctionnement pratique de la Caisse Raiffeisen.

**

Les nouvelles fondations de coopératives rurales de crédit sont déjà particulièrement nombreuses cet automne, bien que la saison propagandiste ne fasse que de commencer.

Fribourg-romand a été dès le début du mouvement, une terre fertile pour la semence de Raiffeisen. Une nouvelle Caisse vient encore de se fonder à Bouloz, près de Vauderens, un bon petit village avec une population de 300 âmes environ. Après avoir été conseillés et vivement encouragés par M. le curé Raemy, de Morlon, le dévoué et actif président de la Fédération, 32 citoyens de ce village avaient demandé par pétition à l'Union de leur déléguer un conférencier aux fins d'exposer dans une réunion publique le but et le fonctionnement de la Caisse Raiffeisen. Répondant à cet appel, Monsieur Heuberger, secrétaire général de l'Union vint donner la conférence demandée, laquelle eut lieu le 30 octobre, à la maison d'école, devant un nombreux auditoire. L'exposé du conférencier fut suivi d'une discussion nourrie et 20 citoyens se déclarèrent spontanément prêts à adhérer à une semblable organisation qui se constituerait dans le village. Une assemblée constitutive eut ensuite lieu le 6 novembre et vota définitivement la fondation de la Caisse. Cette dernière a reçu maintenant déjà tous les formulaires pour assurer la constitution légale et tout le matériel nécessaire à sa mise en activité et a ouvert ses « guichets » vers le milieu de novembre.

Il y a certainement peu de cantons où l'organisation et le développement de l'agriculture soient aussi favorisés que dans le canton de Vaud. Pour marcher de pair avec les innovations qui interviennent dans tous les domaines; pour augmenter le rendement et faciliter les conditions du travail rural, le crédit agricole devrait se développer considérablement encore. Ce n'est pas à dire que l'on soit inactif cependant dans ce domaine, et le canton possède déjà un réseau très étendu de Caisses de crédit mutuel. Trois nouvelles Sections se sont constituées déjà au printemps dernier, et une nouvelle Caisse Raiffeisen vient de se fonder encore à Champvent sur Yverdon. On parlait depuis longtemps déjà, dans cette localité, de fonder une Caisse, et après s'être bien documenté sur la question, M. Liardon, instituteur, pris définitive-

ment en mains l'initiative de la fondation. Une assemblée constitutive fut convoquée pour le 11 novembre et l'on fit appel à cette occasion à M. Golay, de Molondin, président de la Fédération vaudoise et membre du Comité directeur de l'Union qui développa objectivement la question du crédit mutuel et du fonctionnement de la Caisse Raiffeisen. Vingt citoyens donnèrent leur adhésion à la nouvelle Caisse qui est déjà entrée en possession de tout le matériel utile et qui a commencé son activité le 21 novembre.

En Suisse alémanique, le mouvement progresse aussi d'appréciable façon. Le congrès d'Interlaken semble porter des fruits, puisque trois nouvelles Caisses viennent de se constituer dans l'Oberland-Bernois: à Reutigen, à Zwieselberg et à Unterlangenegg, près de Thoune. Pour cette dernière réunion, on avait fait appel, à côté de l'orateur officiel, à un conférencier contradictoire en la personne d'un directeur de banque; après une discussion très objective de la question, qui permit une réfutation publique des faibles arguments avancés par les adversaires, l'assemblée s'est prononcée pour la fondation d'une Caisse, laquelle est aujourd'hui définitivement constituée avec 70 membres fondateurs! Sous l'égide du caissier de Bürglen, M. Arnold, qui n'hésite pas à se rendre dans les villages voisins pour les encourager à s'assurer les avantages que procure une coopérative locale de crédit, une nouvelle Caisse s'est fondée encore à Spiringen, dans le canton d'Uri. Soleure annonce aussi une benjamine à Luterbach. Enfin nous avons encore le plaisir de signaler la constitution de la Caisse d'Alpnach qui est la première Caisse dans l'Obwald, demi-canton qui était resté jusqu'ici en dehors de la confédération Raiffeiseniste suisse.

**

Outre l'activité propagandiste, le travail a repris également de façon intensive dans les Fédérations cantonales, afin de développer dans les Caisses existantes, le véritable esprit Raiffeiseniste, de façon à contribuer au développement intérieur et à la prospérité constante des Sections.

Sous les auspices de la Fédération de Fribourg-romand, une réunion régionale de propagande et d'instruction a eu lieu le 12 novembre, à Bulle, à l'usage des Caisses de la Gruyères. Cette réunion dont nous donnons plus loin un compte-rendu détaillé, a remporté un plein succès. Dans le Jura, en Valais, comme à Genève et dans le canton de Vaud, on s'est déjà mis à l'œuvre.

La Fédération soleuroise a tenu le 13 octobre son assemblée générale à laquelle prirent part 79 délégués, représentant 33

Caisses affiliées. Présidée par M. Muller, professeur d'agriculture à Olten, le nouveau et très actif président du groupement, l'assemblée entendit une conférence de M. Heuberger, secrétaire de l'Union sur ce sujet: « L'utilisation du compte courant et du service de chèques à la campagne ». Une discussion très nourrie permit ensuite un échange de vue entre les délégués et le représentant de l'Union sur la situation sur le marché de l'argent et les taux d'intérêts et sur différentes questions d'administration, de comptabilité et de droit. Le mouvement Raiffeiseniste soleurois est aujourd'hui dans la bonne voie du développement constant.

De son côté, la Fédération argovienne a tenu sa réunion annuelle des délégués à Broug, le 12 novembre. Malgré le temps splendide qui incitait les paysans à profiter plutôt des derniers beaux jours pour les travaux des champs, plus de 70 délégués avaient répondu à l'appel du Comité. Tenue sous la présidence de M. le curé Waldesbühl, l'assemblée écouta un rapport de M. Heuberger, secrétaire de l'Union sur la question des relations entre les communes et les Caisses Raiffeisen. Lors de la discussion, la question des taux et différents problèmes d'actualité ont été également débattus. Avec ses 60 Caisses, la Fédération argovienne joue aujourd'hui un rôle dans la vie économique et financière du canton.

L'Etatisme

par M. Musy, Conseiller fédéral

L'expérience nous a appris que, pour être prospère, notre industrie doit rester souple, être soutenue et sans cesse renouvelée par les facultés inventives toujours en éveil, qui seules, peuvent nous préserver des redoutables engorgements.

Nous avons besoin de l'esprit d'initiative, du courage, de l'effort et du risque qui sont des qualités essentiellement individuelles. Il nous faut par conséquent, de nombreuses et fortes personnalités. Les circonstances très spéciales de notre économie exigent que, en Suisse plus qu'ailleurs, la responsabilité personnelle aiguillonne, intensifie et prolonge l'effort, détermine le courage des initiatives fructueuses et des innovations audacieuses. Or, l'innovation féconde, l'initiative proprement dite n'est jamais collective. Elle est essentiellement personnelle. Le progrès d'une société comme la nôtre ne se réalise pas par le déplacement automatique en masse, mais bien par les aspirations, les initiatives et les efforts individuels. C'est par conséquent, favoriser le développement économique de notre société que de réserver exclusi-

vement à l'entreprise privée tout le domaine qui lui est propre.

Les difficultés économiques et la période de guerre ont obligé les États à recourir aux procédés des réquisitions et de la répartition réglementaire. Dans les pays en guerre tout spécialement, l'économie de contrainte, la mobilisation civile de l'industrie, du commerce et de toute la vie, furent certainement en partie l'origine du malaise lent à se dissiper. Dans certains milieux, on regrette que la Suisse n'ait pas saisi l'occasion pour cristalliser à titre définitif ce régime exceptionnel. A réitérées reprises, nous avons constaté des velléités de retour aux mesures étatiques provisoires de la période de guerre, une tendance générale à l'étatisation. Il me paraît nécessaire, par conséquent, de formuler quelques brèves remarques relativement à l'étatisme. L'expérience a démontré qu'il y a intérêt à réserver à l'initiative privée tout le domaine industriel et commercial. L'Etat doit se confiner dans l'exercice des attributions qui lui sont propres. Son rôle, dans le domaine économique, consiste exclusivement à réunir dans un système cohérent, les activités qui ne progressent que dans la spécialisation. Sa mission est de concilier les exigences souvent divergentes, à imposer une cohésion à l'anarchie des intérêts particuliers. La fonction synthétique et unificatrice du pouvoir politique consiste à réaliser un harmonieux équilibre de toutes les fonctions sociales.

En Suisse, comme dans d'autres pays, on a tenté de confier certains services, qui comportent des activités commerciales ou industrielles de caractère privé, à des institutions travaillant au profit de la collectivité. Pour en assurer le bon fonctionnement, on s'efforce de les mettre au bénéfice de l'organisation souple et alerte qui fait la force et la prospérité de l'entreprise privée.

L'expérience faite dans cette direction par les Banques Cantoniales autorise à croire à l'avenir de cette formule nouvelle de notre économie moderne. Gardons-nous cependant d'en compromettre le succès en mettant ces institutions au bénéfice du monopole. Les priver du stimulant de la concurrence serait les condamner à un ralentissement et les frapper de stérilité.

On pourra encore, à la rigueur, confier à l'Etat, commune, canton ou Confédération, des activités économiques qui comportent un certain autonomisme. Mais, partout où la courageuse initiative, l'effort persévérant, le courage du risque jouent un certain rôle, l'étatisation équivaldra à un ralentissement, à une diminution de rendement.

Le marxisme voit dans l'absorption par l'Etat de l'économie, dans la propriété publique de l'Etat devenu pouvoir capitaliste, le commencement d'une propriété collective. La conquête de l'Etat pour en faire l'Etat industriel est devenue aujourd'hui le but immédiat de la politique marxiste. Dans le dernier discours qu'il prononça peu avant sa mort, Lénine a du reste déclaré: « Nulle insurrection ne créera le socialisme s'il n'est économiquement mûr; le capitalisme des monopoles d'Etat prépare une base matérielle sûre au socialisme intégral»: Cette considération mérite sérieuse réflexion.

Remarquons enfin que l'étatisme généralisé ne mettra pas fin à la lutte de classes. C'est que l'opposition entre salariés et capitalistes découle de l'opposition des intérêts ouvriers aux intérêts capitalistes. Cette opposition subsistera dans l'usine étatisée. L'étatisation substituera l'opposition des ouvriers et de l'Etat à l'opposition des ouvriers et des capitalistes. Les discussions parlementaires entre les représentants des fonctionnaires et les représentants des intéressés de l'ensemble du peuple prouvent, hélas, que la lutte de classes ne prendra pas fin avec la fin de l'usine privée.

(Tire du « Paysan fribourgeois »)

La Caisse Raiffeisen

telle que l'a conçue son fondateur et la Banque proprement dite

Il en est encore trop, parmi nous, qui confondent ces institutions ne visant qu'à l'amélioration du sort des travailleurs, principalement des travailleurs de la terre, avec la Banque proprement dite, celle-ci ne cherchant qu'à faire fructifier ses capitaux et à les faire rapporter toujours davantage. La Caisse de crédit mutuel ne veut que servir d'intermédiaire entre les possesseurs de fonds et ceux qui en sont dépourvus, et rendre ainsi service aux uns, en leur assurant un placement sûr et avantageux, et aux autres, en leur procurant, dans leurs besoins, des fonds aux meilleures conditions possibles, avec le minimum de frais. Faire servir l'argent du pays au pays, au moyen d'intermédiaire bénévole pris sur les lieux, qui gèrera par dévouement le bien commun au service des uns et des autres, voilà un des buts de nos Caisses, savoir le but matériel. Sans doute, nos Caisses, de par leur fonctionnement, fournissent de très gros avantages. Elles offrent de l'argent à bon marché et donnent des taux intéressants aux déposants; elles donnent le maximum de facilités à l'emprunteur

et le maximum de sécurité au prêteur. En plus, la solidarité de tous les membres, l'absence de frais généraux, une technique simple et précise, tout cela représente à ce point de vue une valeur considérable.

C'est secondaire cependant. Le point de vue moral est de beaucoup le plus important, et cela, de par les intentions du fondateur Raiffeisen. Il a voulu que ses Caisses soient chrétiennes, surnaturelles. Il a voulu que tout soit dirigé par l'amour de Dieu et du prochain et que les actions de ces institutions soient plus profondes qu'une simple question d'argent. Il a voulu également qu'à la tête de ces institutions se trouvent des hommes généreux et dévoués dont la seule récompense soit la satisfaction du bien accompli en vue du bonheur de son semblable. Et, constatation réconfortante de nos jours, où tout le monde ne cherche que ses aises, où l'amour du lucre envahit toutes les classes de la société, nos Caisses trouvent toujours de ces âmes d'élites prêtes à se dévouer pour le bien du prochain. En Suisse seulement, les 530 Caisses existantes exigent pourtant l'abnégation de plus de 4,000 individus qui donnent sans compter, leur intelligence au bien du pays, leur dévouement au soulagement de ses misères.

Voilà pourquoi la Caisse Raiffeisen n'est pas une banque, mais une œuvre sociale et morale, une mutualité aux principes chrétiens fortement prononcés. Il faut que chacun s'en convainque et agisse en conséquence. A. COUTAZ.

La situation du marché financier

Le pessimisme qui régnait pendant les mois précédents semble s'être heureusement atténué ces derniers temps. Les prix de plusieurs produits mondiaux se sont raffermis et les exportations de métal jaune de provenance américaine ont diminué; grâce à ces facteurs propices, l'ambiance s'est sensiblement améliorée sur le marché financier international.

Pendant que les marchés monétaires de l'étranger subissaient particulièrement le contre-coup de l'abandon du monométallisme-or en Grande-Bretagne et montrèrent des symptômes indéniables de nervosité qui entraînent de nombreuses élévations de taux d'escompte, le marché monétaire suisse, par contre, est demeuré constamment aisé. La Suisse jouit du loyer de l'argent le plus bas de tous les pays. Les avoirs sans intérêt à la Banque Nationale Suisse atteignaient au 23 novembre dernier, 1,002.5 millions contre 247 millions seulement, à la même période de l'année précédente. C'est là

principalement l'indice que les banques font de gros efforts et de sourds sacrifices en vue d'augmenter la liquidité de leur bilan. Au 23 novembre dernier, la Banque Nationale Suisse avait une encaisse-or en Suisse et à l'étranger de 2.200 millions de francs. D'autre part, le mouvement de hausse de la circulation fiduciaire s'est ralenti, puisqu'à la même date du 23 novembre, la banque avait émis pour 1.413.7 millions de billets (1.431 millions encore la semaine précédente). La couverture métallique est donc considérable et le franc suisse est indéniablement sur un piedestal solide.

Quant au marché des capitaux, il n'accuse également pas de changement notable. Divers emprunts s'offrent actuellement en souscription publique sur la base d'un taux de 4 pour cent. A relater cependant que les grandes banques poussent de nouveau activement l'émission de leurs obligations et bons de caisse à 4 pour cent, alors que, et il n'y a pas longtemps de cela, elles montraient peu d'empressement à recevoir des dépôts de cette nature à 3 et demi pour cent, voire même à 3 pour cent. Cherchent-elles de cette manière à combler les diminutions fort sensibles de leur bilan qu'ont révélé leurs dernières publications ?

Que feront les Caisses Raiffeisen dans cette situation ? Le marché général persistant à demeurer encore stagnant, nous croyons qu'elles feront certainement bien pour l'instant de ne pas prendre de décision au sujet des taux. Le 4 pour cent en obligation, le 3 trois quarts pour cent en caisse d'épargne et le 3 pour cent en compte-courant peuvent toujours servir de base pour les taux-créanciers. Peut-être le marché de l'argent prendra-t-il une tendance plus accentuée une fois doublé le cap de fin d'année. L'année 1931 a aussi entraîné certaines perturbations dans les conditions d'intérêt appliquées et la clôture annuelle donnera ici et là de judicieux enseignements. Dans ces conditions nous croyons que les Caisses feront bien de réserver pour l'instant toute décision concernant les taux à appliquer l'an prochain, soit aux créanciers, soit aux débiteurs.

Le coopératisme agricole à l'étranger

En Allemagne

La crise économique mondiale a eu de graves répercussions pour l'agriculture allemande. D'une part l'augmentation de la production, et d'autre part la diminution générale de la capacité d'achat et le manque de débouchés entraînerent des baisses de prix catastrophiques parfois.

Les pouvoirs publics cherchèrent à atténuer les effets de la crise et toute la politique économique de l'Etat s'inspira fortement des besoins de l'agriculture. Malgré cela, la situation n'a fait qu'empirer. Tous les efforts sont faits pour pouvoir restaurer l'agriculture et redonner à cette importante branche d'activité nationale sa vitalité d'antan et de nouvelles capacités de travail. Il est compréhensible que les coopératives agricoles de tous genres sont appelées à jouer un rôle considérable dans ce travail de restauration.

Le 90 pour cent environ de toutes les coopératives agricoles sont affiliées à la « Fédération des Coopératives Raiffeisen allemandes ». A fin 1930, le nombre de ces coopératives était de 40,798, se répartissant comme suit :

- 121 Fédérations centrales,
- 20,189 Caisses d'épargne et de crédit mutuel;
- 4,442 Coopératives d'achat et de vente;
- 4,747 laiteries;
- 11,299 autres Coopératives diverses.

Une attention toute particulière a été apportée encore à l'organisation et au développement du Service des révisions. On attribue une importance particulière à cette branche d'activité des Fédérations, non seulement parce qu'elle assure une gestion saine et sûre des coopératives affiliées, mais encore parce qu'elle contribue puissamment à gagner la confiance du grand public envers les coopératives.

En ce qui concerne les Caisses de crédit en particulier, on peut constater une recrudescence des dépôts d'épargne, ce qui contribue à permettre petit à petit la libération de l'agriculture de la tutelle des Offices distribuant le crédit étranger et d'éviter les trop grandes perturbations sur le marché de l'argent.

D'une manière générale, tous les efforts sont faits pour assurer aux coopératives une gestion prudente et parfaite à tous égards et pour donner au mouvement coopératif une base saine et robuste, de façon à pouvoir gagner et conserver toujours la confiance de la population rurale.

*

En Roumanie

Ce pays compte 6,927 coopératives agricoles diverses, dont 4,757 coopératives de crédit avec 1,003,082 sociétaires. De toutes les organisations coopératives rurales, ce sont les Caisses d'épargne et de crédit qui ont obtenu les résultats les plus probants et qui ont enregistré les succès les plus manifestes. Ces associations forment la pierre angulaire de tout l'équilibre coopératif et ont déjà contribué de marquante façon à la restauration économique du pays.

A fin décembre 1930, les coopératives de crédit roumaines avaient un chiffre de bilan global de 6,8 milliards de Lei (100 Lei = fr. 3.— environ). Dans ce chiffre, les parts sociales figurent pour 1,8 milliard, et les réserves pour 670 millions de Lei.

**

En Yougoslavie

D'après le rapport de la Fédération des Unions de sociétés coopératives du royaume de Yougoslavie, le nombre des coopératives rurales a augmenté de 739 unités en 1930 et atteignait au 31 décembre dernier 7.077, dont 4,418 coopératives de crédit.

L'Etat de Vaud

soutient la propagande pour la diffusion des Caisses Raiffeisen

Chaque année, le Département de l'agriculture du canton de Vaud met gratuitement à la disposition des autorités communales, sociétés et syndicats agricoles du canton, une série d'une centaine de conférences sur différentes questions agricoles générales: amélioration des sols, arboriculture, industrie laitière, élevage du bétail, viticulture, aviculture, apiculture, économie ménagère, crédit agricole, etc., etc.

Parmi ces conférences ainsi données sous les auspices du gouvernement vaudois, nous tenons à signaler particulièrement celle de M. H. Blanc, secrétaire agricole à Lausanne, sur ce sujet: « Comment créer une Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen ? »

Les Caisses vaudoises et leurs dirigeants seront bien inspirés en cherchant à ce que les syndicats et les sociétés des villages voisins qui ne bénéficient pas encore des avantages d'une Caisse Raiffeisen mettent à l'étude l'intéressant problème du crédit agricole en demandant la conférence de M. Blanc. Répondront aussi à cet appel, tous ceux qui, en dehors de toute idée préconçue et de tout intérêt personnel mesquin ont à cœur de soutenir et de fortifier la classe agricole et laborieuse de notre pays, et tous ceux qui bénéficiant déjà des avantages d'une Caisse, voudront également que d'autres agriculteurs puissent en profiter.

C'est avec un très vif plaisir que nous voyons le gouvernement vaudois porter attention à l'importante question du crédit agricole et favoriser ainsi la fondation de Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen. A l'époque troublée actuelle, où la crise sévit partout, l'agriculture doit s'appliquer plus que jamais à être maîtresse de son argent et de son crédit. Il ne faut perdre aucune occasion

de répandre les idées du grand philanthrope Raiffeisen, d'encourager et de soutenir les initiatives tendant à la fondation de nouvelles Caisses.

**

Afin de donner plus de relief, et pour corser davantage le programme des assemblées générales d'automne ou du printemps, nous avons préconisé déjà à plusieurs reprises aux organes dirigeants des Caisses locales, de faire donner des conférences sur des sujets touchant à l'agriculture. Or, la liste des conférences qui a été publiée contient un choix d'une centaine de sujets, tous plus intéressants et plus actuels les uns que les autres. Les Caisses vaudoises qui désireront obtenir un conférencier n'auront donc qu'un seul embarras... celui du choix ! Nous ne saurions assez les engager à faire usage du privilège que le Département leur donne et de contribuer à la formation professionnelle et à l'éducation générale de leurs sociétaires en faisant traiter l'un ou l'autre des sujets, ainsi mis à disposition, lors de leurs assemblées annuelles.

Les autorités, caisses de crédit, sociétés et syndicats qui désirent obtenir pour cet hiver, une ou des conférences, sont priés de s'annoncer au Département de l'agriculture, enseignement agricole, en indiquant le nom du conférencier et le titre de la conférence. On s'adressera également à ce même Service pour obtenir la liste des conférences qui sont mises à disposition.

Nouvelles des Fédérations Assemblée régionale à Bulle

Le jeudi 12 novembre, les délégués des Caisses Raiffeisen de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse se sont réunis à Bulle, au nombre de 35, auxquels sont venus se joindre quelques invités dont la présence nous fit grand honneur.

Nos bons amis les Vaudois avaient essayé de se réunir par région. Ils n'eurent qu'à s'en féliciter. Ainsi ils ne se contentent pas de nous donner leur bon vin, oh !... contre des écus, mais ils nous ont donné un exemple que nous nous félicitons d'avoir suivi, car ces assemblées régionales sont plus cordiales, plus intimes et l'on peut mieux y discuter d'une multitude de choses pratiques qui nous intéressent.

Le président de la Fédération fribourgeoise, M. le curé Raemy, ouvre la séance par un salut cordial aux délégués, et des souhaits de bienvenue à M. Heuberger, secrétaire central, dont la vie est un dévouement inlassable à la cause Raiffeiseniste. M. Raemy nous donne ensuite connaissance d'un riche rapport sur l'œu-

vre sociale des Caisses Raiffeisen et leur action dans nos paroisses. Nous espérons revenir sur cet excellent rapport. Résumons-le pour aujourd'hui, en quelques mots :

Une œuvre sociale, c'est une œuvre chrétienne, car c'est une œuvre de charité, d'amour chrétien, l'amour qui cherche le véritable bien du prochain et qui apporte à chaque souffrance le remède approprié; qui respecte le droit et la justice, qui ne se désintéresse pas de l'âme du peuple et de ses destinées éternelles.

Les Caisses Raiffeisen s'honorent d'être une de ces œuvres profondément sociales et moralisatrices. La Caisse Raiffeisen exerce une influence sociale profonde, parce qu'elle habitue ses membres à prendre l'initiative et les responsabilités d'une action positive; parce qu'elle donne aux campagnards et aux artisans ruraux, le sentiment de l'indépendance financière et une mutuelle confiance.

Cet exposé, spirituel comme l'est toujours notre président, s'est terminé par le vœu de voir se fonder prochainement d'autres Caisses Raiffeisen dans nos paroisses. M. Raemy s'empresse de saluer la naissance de la Caisse de Bouloz (Veveyse), puis l'adhésion de plusieurs de nos Caisses à l'Union des paysans fribourgeois.

M. Heuberger salue en termes flatteurs le beau district de la Gruyère en qui il voit l'âme des Caisses Raiffeisen fribourgeoises. Puis il renvoie la balle des louanges à M. le curé Raemy, dont le zèle et le dévouement ont fait naître dans le canton une quarantaine de Caisses Raiffeisen. Mais M. Heuberger n'est pas seulement venu de St-Gall pour nous encenser; il veut surtout nous instruire et nous encourager encore. Aussi nous donne-t-il une magistrale conférence sur la base chrétienne des Caisses Raiffeisen et sur leur solidité et leur utilité. Un compte-rendu de ce bel exposé sera donné dans un prochain numéro du « Messager Raiffeisen ».

Notre cher secrétaire central est applaudi chaleureusement, puis remercié vivement par M. le président. Celui-ci souhaite la bienvenue à nos invités qui nous sont arrivés au début de l'assemblée. Il a des paroles aimables pour M. Ruffieux, secrétaire de la Préfecture, qui vient au nom de M. le préfet Gaudard, dont la sympathie nous est déjà acquise; pour M. Delabays, député, pour M. l'inspecteur scolaire Maillard. A leur tour, les invités nous expriment leur sympathie pour nos institutions qu'ils voient à l'œuvre et dont ils ont entendu souvent dire beaucoup de bien. M. Maillard félicite spécia-

lement les instituteurs de leur dévouement dans les Caisses Raiffeisen.

M. le député Murith, un des représentants de la Section de Gruyères, nous assure que bien des pères de famille sont sortis de la misère, grâce à la Caisse de Gruyères. Il loue le savoir-faire de la caissière, qui nous honore de sa présence et dont nous fétons les vingt ans.

Viennent maintenant les réponses de M. Heuberger à de nombreuses questions pratiques, posées généralement par les caissiers et les dirigeants des Caisses, tandis que le verre de l'amitié, offert par la Fédération entretient une franche cordialité, et que l'esprit du président plane sur cette assemblée de la famille Raiffeiseniste fribourgeoise qui ne demande qu'à se dévouer encore pour faire beaucoup de bien dans nos communes rurales.

Le Comité de la Fédération conviera dans un avenir prochain, espérons-le, les délégués des autres districts à une assemblée semblable afin de leur distribuer aussi un peu de la précieuse manne Raiffeiseniste dont nous ont nourris notre spirituel président et notre infatigable secrétaire général. T.

Nécrologie

† Louis Huguenin, député †

On nous écrit de La Sarraz :

Lorsque, dans la matinée du 31 octobre, la nouvelle lugubre de la mort de M. L. Huguenin, ingénieur, syndic de La Sarraz et député se répandit, ce fut une véritable consternation parmi toute la population de la localité et environs.

Louis Huguenin naquit le 11 janvier 1872. Après des études sérieuses et brillantes, il obtenait en 1893, son brevet d'ingénieur, diplômé du Polytechnicum fédéral de Zurich. Rentré au foyer, il collabora activement à la prospérité de l'atelier de construction mécanique que dirigeait son père, atelier qu'il reprit à son compte personnel en 1907, et auquel il sut donner de l'importance par un travail assidu et inlassable.

De bonne heure, Louis Huguenin s'intéressa à la chose publique; il fut pendant de nombreuses années président et membre de la Commission scolaire, député au Grand Conseil et syndic de La Sarraz, charges qu'il occupa avec toute la compétence et la dignité qu'on lui connaissait.

Au cours de la première décennie du siècle, alors que les conceptions et idées de Raiffeisen commençaient à se répandre dans la campagne vaudoise, elles trouvèrent en Louis Huguenin un introducteur

convaincu, dans sa commune et environs, tant et si bien que le 27 mai 1910, un petit groupe de 17 citoyens courageux et conquis à l'idée nouvelle du crédit rural décida la fondation de la Caisse de crédit mutuel du cercle de La Sarraz.

Par un vote unanime, les fonctions de président du Comité de direction lui échurent, et c'est avec distinction qu'il remplît son mandat pendant 16 ans, ayant la joie de voir l'heureux développement que la Caisse prenait. Surchargé de travail, il dut, bien à contre-cœur, renoncer à une réélection comme président, tout en restant membre du Comité jusqu'à sa mort.

Délégué de la Caisse de La Sarraz aux assemblées de l'ancienne Fédération Vaudoise, M. Louis Huguenin fut appelé le 10 avril 1915 à faire partie du Comité Central de cette Association, en même temps qu'il était élu membre du Comité du Groupe Raiffeisen Vaudois.

En 1921, il fut nommé président de ces deux groupements et présida ainsi le 14 novembre 1923, à la dissolution de l'ancienne Fédération et à la constitution de la nouvelle Fédération Vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), dont il dirigea les destinées jusqu'au 11 mai 1928. Ses nombreuses occupations ne lui permettant plus d'assumer la charge de président, il l'abandonna tout en restant membre du Comité.

Le mardi 3 novembre, un imposant cortège de parents, d'amis, de collègues, venus de toutes les parties du canton accompagnèrent la dépouille mortelle de Louis Huguenin au champ du repos. Tant à la chapelle de l'Eglise libre qu'au cimetière, une foule émue et recueillie écouta les discours et allocutions prononcés par MM. Vannod, municipal, au nom des autorités locales; Pavillard, député du Cercle de La Sarraz, et Gorgerat, président du Grand Conseil Vaudois. Tous ces orateurs rendirent un émouvant hommage aux belles qualités de cœur et à l'activité féconde de cet excellent citoyen. M. le pasteur Laufer sut, sur la tombe ouverte de notre ami, apporter à tous ceux qui le pleuraient, des paroles de réconfort et d'apaisement à leur douleur.

Louis Huguenin n'est plus; il repose dans cette terre de La Sarraz qui lui était particulièrement chère et pour laquelle il avait donné le meilleur de son temps.

A la famille éplorée, nous renouvelons l'hommage de notre bien sincère sympathie.

A vous, Louis Huguenin et à votre belle œuvre, nous vouerons un souvenir ému et reconnaissant.

APHORISMES

Pour prospérer sans heurt, il n'y a rien comme le travail et l'épargne.

o o o

L'économie est en général la marque d'une bonne conduite.

o o o

S'aider les uns les autres est le principe de la sagesse.

VRAIMENT ACTUEL !

On pouvait lire dernièrement dans un journal mecklembourgeois, l'intéressante annonce suivante:

« Attention ! — Magnifique cabriolet de luxe, 6 places, en parfait état, occasion exceptionnelle, à échanger contre des pommes de terre ».

Typique signe des temps actuels ! Du fait de la crise économique, la modeste pomme de terre passe avant l'auto, cette idole pourtant des temps modernes !

Tribune libre

La garde des titres et papiers-valeurs

Demande. — Nous avons reçu d'un de nos clients 2 titres pour être conservés dans le coffre-fort de la Caisse. Veuillez bien nous indiquer les formalités qui sont à remplir en semblable occasion et nous dire si ces dépôts sont également au bénéfice de l'assurance contre le vol par effraction.

Réponse. — La garde des titres et papiers-valeurs constitue une branche d'activité très intéressante que nos Caisses locales feront certainement bien de s'efforcer de propager. Il arrive souvent en effet que, dans le village, la Caisse de crédit mutuel est seule à posséder un coffre-fort. Elle peut être appelée de ce fait à recevoir des titres, (obligations, carnets d'épargne, documents importants, etc.) pour être simplement conservés en dépôt dans le coffre-fort, à l'abri du feu et du vol. Une Caisse locale peut rendre dans ce domaine des services appréciables à ses sociétaires et à sa clientèle.

Toute Caisse disposant d'un bon coffre-fort peut accepter des dépôts en garde. La marche à suivre pour une gérance soignée dans ce domaine peut s'énoncer comme suit:

1° Il est nécessaire de tenir un registre spécial pour les titres et valeurs remis en garde. On peut se procurer ce registre (form. N° 94) auprès du Service des fournitures de l'Union.

2° On comptabilisera soigneusement chaque dépôt ou retrait dans le registre en délivrant ou en réclamant quittance.

3° Les titres confiés seront placés dans des enveloppes spéciales qui porteront le nom du déposant et qui seront classées d'après les folios du registre. Les

dépôts sous pli fermé devront être préalablement cachetés et le déposant devra si possible en déclarer la valeur.

4° Tous les dépôts sont naturellement au bénéfice de l'assurance contre le vol par effraction, aux conditions générales de la Société d'assurance; il importe seulement que le registre des dépôts soit toujours tenu à jour; c'est pour cette raison aussi que nous recommandons toujours, lors des révisions, de tenir soigneusement la désignation des garanties des comptes-débiteurs et des titres déposés en nantissement, à l'entête des folios respectifs des grands livres.

5° La garde des titres comprend généralement aussi la gérance (détachement des coupons aux échéances, encaissement, etc.).

6° La garde et la gérance des titres entraîne une certaine responsabilité et constitue un certain travail. Pour s'en dédommager, la Caisse prélèvera un petit droit de garde qui est généralement fixé à 40 centimes par 1.000 francs de capital des titres déposés et par année (minimum 20 centimes). S'il s'agit de titres de la Caisse, le droit de garde peut être réduit de moitié ou même supprimé complètement.

Pour toutes indications complémentaires touchant à ce domaine d'activité, on peut s'adresser au Bureau de l'Union qui se fera un plaisir de renseigner les Caisses.

o o o

De la dénonciation du cautionnement

Demande. — En date du 16 juillet 1931, notre Caisse a accordé un prêt à terme de fr. 500 avec deux cautions. Depuis quelques temps le débiteur est entré en chicane avec la caution et cette dernière a dénoncé son cautionnement. Que devons-nous faire dans le cas particulier ?

Réponse. — Les dispositions de l'article 503 du Code Fédéral des Obligations, traitant spécialement de la dénonciation du cautionnement, sont applicables ici.

Voici la teneur de cet article 503 C. F.O.:

« Si le cautionnement a été donné pour un temps indéterminé, la caution peut, lorsque la dette principale devient exigible, réclamer du créancier qu'il poursuive juridiquement, dans le délai de 4 semaines, l'exécution de ses droits et qu'il continue ses poursuites sans interruption notable.

« S'il s'agit d'une dette dont l'exigibilité peut être déterminée après un avertissement du créancier, la caution a le droit, un an après qu'elle s'est engagée envers le créancier, de réclamer de lui qu'il donne cet avertissement, et que, la dette

étant devenue exigible, il poursuivra juridiquement l'exécution de ses droits comme il est dit ci-dessus.

«La caution est libérée si le créancier ne satisfait pas à cette sommation».

Le formulaire d'engagement pour prêt à terme (cédule) prévoit que le remboursement du prêt peut être exigé en tout temps moyennant un avertissement préalable de quatre semaines. C'est donc le second alinéa de l'article 503 qui entre spécialement en ligne de compte. Vous dites que l'acte d'engagement et de cautionnement porte la date du 16 juillet 1931; légalement, la caution ne peut donc dénoncer son cautionnement et se retirer qu'à partir du 16 juillet 1932. Vous n'êtes tenu de prendre sa dénonciation en considération qu'à cette date. A ce moment, vous devrez alors dénoncer immédiatement le prêt au débiteur pour le remboursement dans le délai prévu de quatre semaines, soit donc pour le 16 août 1932. Si le débiteur n'a pas, à cette date, remboursé son compte ou fourni d'autres garanties, ou une autre caution (ces garanties devront être agréées par la seconde caution engagée et par le Comité de direction), la Caisse devra alors commencer immédiatement les poursuites et les continuer sans aucune interruption (commandement de payer, saisie, vente, faillite). Dans ce cas, la caution qui a dénoncé son cautionnement restera alors engagée jusqu'au remboursement intégral du prêt. Si la Caisse n'obtempère pas à ces prescriptions légales et accorde des délais de son chef, la caution est alors libérée.

Il va sans dire que votre Caisse a la latitude, en vertu du cautionnement solidaire de réclamer le remboursement aux cautions et d'attaquer ces dernières en même temps que le débiteur principal.

Extrait des délibérations

de la séance des Conseils de direction et de surveillance de l'Union du 27 octobre 1931

1° Les conditions d'admission étant remplies, la nouvelle Caisse de LUTERBACH (Soleure) est admise dans l'association.

L'Union compte actuellement 534 Caisses affiliées. Il y a eu déjà 18 fondations en 1931.

2° L'approbation est donnée à 29 demandes de crédits spéciaux pour une somme globale de fr. 1,268,500. Les Conseils tiennent à spécifier que l'utilisation par les Caisses d'un crédit spécial à l'Union pour permettre l'octroi de prêts hypothécaires fermes, n'est pas du tout rationnel. Il importe aussi qu'avant de se prononcer sur des demandes de crédits ou de prêts de leurs sociétaires néces-

sitant éventuellement l'emploi d'un crédit spécial de l'Union, les Caisses doivent toujours attendre la décision définitive d'octroi de ce crédit par la Caisse Centrale.

3° La Direction de la Caisse Centrale présente le bilan mensuel au 30 septembre 1931. Ce bilan justifie une bonne liquidité, et atteint 37,4 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 3,2 millions de francs pour l'année courante.

Les Conseils constatent avec une vive satisfaction que la Caisse Centrale n'a pas été atteinte par les dérives boursières de ces derniers mois, étant donné que son portefeuille de titres est constitué par des papiers-valeurs à rendement fixe de la Confédération, des cantons, des communes, des Banques Cantoniales et de bons établissements de banque du pays.

Auprès des Caisses affiliées, la marche des affaires s'avère également comme normale et l'on semble se rendre compte plus que jamais de la haute valeur du principe Raiffeiseniste de n'effectuer des prêts que dans un rayon d'activité limité, et seulement contre des garanties sûres.

4° Le président du Conseil de surveillance présente comme habituellement un rapport sur les révisions partielles qui ont été effectuées au cours des trois derniers mois auprès de la Caisse Centrale. Ces révisions qui ont eu lieu en partie avec l'assistance de la Société Fiduciaire ont donné un résultat absolument satisfaisant.

5° L'inventaire et les comptes du Service des fournitures (dépôt de registres, formulaires et matériel) arrêtés comme habituellement au 15 septembre, sont étudiés et approuvés. Durant l'année 1930-1931, 3,729 envois ont été effectués aux Caisses affiliées, pour une somme glo-

bale de fr. 60,077,70. Notre dépôt de fournitures s'est encore enrichi par de nouvelles éditions et compte actuellement 277 formulaires et registres différents en langues allemande, française, italienne et romanche.

6° Quelques rapports de révision de Caisses affiliées sont mis en discussion et font l'objet d'une étude spéciale des Conseils. Vu la situation économique actuelle, une prudence particulière s'impose lors de l'octroi de prêts hypothécaires; il importe en particulier de ne pas prêter plus des deux tiers de la valeur vénale des immeubles offerts en gage sans exiger des garanties complémentaires sous forme de cautionnement ou de nantissement. Les Caisses affiliées doivent d'autre part porter aujourd'hui une attention spéciale à la stabilité de leur bilan et veiller à s'assurer toujours une certaine réserve de disponibilités.

Communications du Bureau Central Service des fournitures

Pour diminuer le surcroît de travail qui incombe au Bureau Central à la fin de l'année, Messieurs les caissiers sont priés de commander maintenant déjà, tous les formulaires qui leur sont nécessaires pour le bouclerment.

Messieurs les Caissiers,
N'oubliez pas qu'un prompt établissement des comptes annuels permettant la fixation de l'assemblée générale pour une date avancée, contribue grandement à assurer la considération et la confiance envers votre Caisse.
Commencez donc, maintenant déjà, les travaux préliminaires. Calculez les intérêts, dressez les extraits.
Vous serez ainsi en mesure de mettre le point final à vos comptes au commencement de janvier déjà.

Les Caisses Raiffeisen

sont basées sur les nobles principes de la solidarité et de l'initiative personnelle.

Grâce à la responsabilité illimitée des sociétaires, elles offrent aux déposants une garantie de premier choix, et par leur structure particulière, elles procurent à leurs membres le crédit d'exploitation aux meilleures conditions

